

>Création de cheminements piétons

Centre-bourg

500 à 1 000 hab

Allier

Billy

La commune de Billy a lancé une étude de redynamisation de son centre-bourg. Elle prévoit entre autres la mise en oeuvre d'un nouveau plan de circulation qui planifie par exemple la création de cheminements piétons. Pour réaliser ce projet, l'EPF Auvergne a notamment acquis un immeuble et conduit les travaux de démolition. Cette acquisition identifiée dans la convention pour « des opérations d'ensemble » signée avec la commune en juillet 2016 répond pleinement à l'un de ses objectifs à savoir « organiser des cheminements doux en direction du centre historique ».

Le bâtiment est situé sur l'axe principal du centre-bourg dans un secteur d'habitat dense, entre le château et les espaces de stationnement nouvellement créés.

La démolition de ce bâtiment était devenue incontournable de par sa dangerosité mais également pour permettre la création de ces cheminements.



L'OPÉRATION EN CHIFFRES

911 m²



la superficie de la parcelle comprenant du bâti et du terrain

7 000 €



d'acquisition foncière pour cet immeuble

15 000 €



de travaux de démolition et de terrassement réalisés pour le compte de la commune de Billy

15 jours



écoulés entre la signature de l'acte de vente et la fin des travaux

>Création de cheminements piétons

L'OPÉRATION EN DÉTAIL

**4
mai
2015**



ACQUISITION

Après validation du Conseil d'administration, le service Foncier de l'EPF Auvergne a entrepris les démarches de négociation et d'acquisition de cette parcelle cadastrée AN 23 comprenant une maison, un jardin et des dépendances dans un état de vétusté extrême.

Les propriétaires ont accepté le prix de vente proposé suite à l'évaluation du service des Domaines et la vente a pu être signée le 4 mai 2015.

**4 - 6
mai
2015**



GESTION

La volonté de la commune étant de démolir ce bâti, le service Gestion de l'Etablissement a assuré la maîtrise d'ouvrage de cette prestation.

Les travaux ont débuté quelques heures seulement après la signature de la vente et ont duré 3 jours. Une entreprise locale basée à Cruzier-le-Neuf, a assuré les travaux de démolition, de terrassement, d'empierrement et de planéité du chemin.

**19
mai
2015**



RÉCEPTION DES TRAVAUX

La conformité des travaux a été validée par l'EPF Auvergne le 19 mai 2015.

L'aménagement final du chemin piétonnier menant jusqu'au plan d'eau a été réalisé par la commune de Billy, qui a racheté la parcelle à l'Etablissement le 6 octobre 2016.



«L'EPF Auvergne peut engager, à la demande de la collectivité, les travaux de mise en conformité (électricité, gaz...) ou de sécurisation. Il est aussi de son domaine de compétence de conduire des travaux plus importants de désamiantage, démolition et dépollution, en privilégiant les entreprises locales.»